

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 3 octobre 2023 à 20h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers messieurs Jonathan Bolduc-Dufour, Michel Bonneville et Francis Lamarre ainsi que mesdames Lyne Morin, Emmanuelle Prud'homme et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2023**
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - a) Offre de service pour la création d'une régie pour l'USEP – Frais partagés avec Henryville – 12 900 \$ pour la part de Saint-Sébastien
 - b) Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
 - c) Remerciement à Unifor pour la commandite de 300,00 \$ pour la fête d'Halloween
 - d) Demande d'achat d'un deuxième charriot pour le transport des tables – 450,00 \$
 - e) Offre d'achat conditionnelle d'un terrain à Henryville en vue de la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées
- 6. LOISIRS ET CULTURE**
 - a) Demande d'autorisation de dépense de 2000,00 \$ pour l'activité de la maison hantée – 27 octobre 2023
 - b) Demande d'autorisation de dépense de 600,00 \$ pour l'activité de Bingo – 17 novembre 2023
- 7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

Aucun point à l'ordre du jour
- 8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun point à l'ordre du jour
- 9. ENVIRONNEMENT**
 - a) Autorisation de signature par René Dulude pour l'obtention d'un permis délivré par le Ministère de l'Environnement en vertu de la loi sur les pesticides et ses règlements
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Octroi de contrat à J.A Beaudoin pour reprofilage de fossé dans le rang Sainte-Marie – 42 049,40\$
 - b) Octroi de contrat pour le contrôle qualitatif en chantier pour la réfection du pavage sur le rang Sainte-Marie par FNX – 9 730,00 \$
 - c) Ajustement des quantités de matériaux utilisé pour la réfection du pavage dans le rang Sainte-Marie afin d'optimiser le montant alloué par la subvention de la

T.E.C.Q

- d) Octroi de contrat à FNX INNOV pour l'émission de plans normalisé pour le remplacement de la boîte de vanne d'aqueduc sur la route 133 – 1749,00\$
- e) Autorisation de dépense pour la réparation et l'entretien du Pick-up – 1000\$

11. VARIA

- a) Entrave à prévoir sur la route 227 – Énergir

12. COURRIER

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 17

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2023-10-161 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00. **ADOPTÉ**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-10-162 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Edith Lamoureux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. **ADOPTÉ**

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE :

2023-10-163 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 5 septembre 2023. **ADOPTÉ**

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS

***** AU 3 OCTOBRE 2023 *****

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

THIBERT MARTIN	DÉPENSE HÔTEL CONGRÈS FQM	\$939,47
BOLDUC-DUFOUR, JONATHAN	DÉPENSE HÔTEL CONGRÈS FQM	\$853,23
BOLDUC-DUFOUR, JONATHAN	STATIONNEMENT CONGRÈS FQM	\$40,00
BOLDUC-DUFOUR, JONATHAN	REPAS JEUDI CONGRÈS	\$50,26
BOLDUC-DUFOUR, JONATHAN	FRAIS DE DÉPLACEMENT CONGRÈS	\$258,24
BOLDUC-DUFOUR, JONATHAN	REPAS VENDREDI CONGRÈS 2023	\$38,35
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	HONOR. PROF AOÛT 2023	\$178,08
ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	\$60,00
L'HOMME ET FILS INC.	TIMBRE	\$60,71

LE CODE DUCHARME INC.	ACCES ANNUEL SERV. NUMÉRIQUE	\$124,17
LOISIR ET SPORT MONTÉRÉG	RENOUV. ADHÉSION 2023-2024	\$110,79
LE CODE DUCHARME INC.	ACCES ANNUEL	\$170,74
LE CODE DUCHARME INC.	FEUILLE DE PV	\$30,35
PAPETERIE COWANSVILLE IN	PAPIER	\$191,06
DÉCHI-TECH MOBILE	DESTRUCTION ARCHIVES	\$689,85
GROUPE CCL	CHEQUE LASER	\$565,12
L'HOMME ET FILS INC.	EAU + SAVON À MAIN	\$35,97
DESJARDINS SERVICES DE C	CAFÉ BUREAU	\$34,99

SÉCURITÉ PUBLIQUE

HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE

SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 46.59 L	\$80,09
KRANS CHARLES	HONOR PROF REMPLACEMENT VOIRIE	\$624,24
FNX INNOV INC.	PLANS DEVIS RG STE-MARIE SUITE	\$4 805,96
SHELLEX GROUPE CONSEIL	PLAN DEVIS REPROFILAGE FOSSÉ	\$4 886,44
SHELLEX GROUPE CONSEIL	PLAN DEVIS REPROFILAGE FOSSÉ	\$7 760,81
FNX INNOV INC.	ÉTUDE FAISABILITÉ USEP	\$1 625,00
ANDRÉ PARIS INC.	FAUCHAGE LEVÉES CHEMINS 2/2	\$7 358,40
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI	NIVELEUSE MONTÉE ROY	\$574,88
L'HOMME ET FILS INC.	TREMCLAD + ECROU + BOULON	\$135,74
GARAGE STÉPHANE BELHUMEU	FILTRE/HUILLE/GRAISSE	\$93,79
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE	\$74,75
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 56.44 L	\$97,02
L'HOMME ET FILS INC.	MÈCHE PILOT POINT DEWALT	\$26,42
L'HOMME ET FILS INC.	RALLONGE 16/3 SPT BL 3M	\$41,30
L'HOMME ET FILS INC.	AMPOULE DEL (ENSEIGNE)	\$16,05
OXYMAX INC.	REPLISSAGE RÉSERVOIR À SOUDER	\$154,71
L'HOMME ET FILS INC.	RUBAN MOUSSE MONTAGE	\$41,63
EMCO CORPORATION	RETOUR MARCHANDISE	(\$241,09)
EMCO CORPORATION	MATÉRIEL AQUEDUC	\$183,85
M ET M ÉLECTRIQUE	RÉPARATION LUMIÈRES DE RUE	\$951,13

LOISIRS ET CULTURE

L'HOMME ET FILS INC.	RUBAN DOUBLE FACE	\$33,82
LEN ENTREPRISES ÉLECTRIQ	GRILLES PROTECTION PAV. LOISIR	\$1 741,87
SERRURIER LAMARRE INC.	RÉPARATION PORTE CENTRE COMM	\$591,99
L'HOMME ET FILS INC.	PILE ENERGIZER	\$98,81
PRONET	PRODUITS D'ENTRETIEN	\$157,53
LEN ENTREPRISES ÉLECTRIQ	LUMIÈRE PARC + CIRCUIT CABANE	\$1 410,69
L'HOMME ET FILS INC.	NOUILLE PISCINE POUR FILET TEN	\$6,85
TERRASSEMENT BOURGEOIS	TONTE GAZON VERS 3/3	\$3 180,98
GARAGE LÉO LORD	CHARIOT TRANSPORT TABLE	\$434,32
LONGPRÉ, JESSICA	SUBV. ACTIVITÉ DANSE	\$161,70
SHOP DE FOU	COURS DU 07/08 AU 09/10 VERS 2	\$1 036,70
CADIEUX, SOPHIE	YOGA 13/09 AU 13/12 VERS 1/2	\$1 481,13
DESJARDINS SERVICES DE C	BONBON HALLOWEEN	\$193,07
DESJARDINS SERVICES DE C	MATÉRIEL HALLOWEEN	\$96,29
DESJARDINS SERVICES DE C	MATÉRIEL HALLOWEEN	\$113,12
DESJARDINS SERVICES DE C	MATÉRIEL HALLOWEEN + BONBON	\$295,45
DESJARDINS SERVICES DE C	MATÉRIEL HALLOWEEN + BONBON	\$340,10
L'HOMME ET FILS INC.	MATÉRIEL POUR FÊTE HALLOWEEN	\$32,61
L'HOMME ET FILS INC.	VIS BÉTON POUR LUMIÈRE	\$10,33
DESJARDINS SERVICES DE C	BONBON ACT. PATIN À ROULETTE	\$91,93
DESJARDINS SERVICES DE C	BAC RANGEMENT ÉVÈNEMENTS	\$211,17

\$45 434,98

2023-10-164 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 45 434,98 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉ**

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS

REGLEMENT 413		
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISES SEPTEMBRE 2023	\$3 681,93
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISES SEPTEMBRE 2023	\$1 336,55
UNIFOR	REMISE SEPTEMBRE 2023	\$104,41
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR. COLLECTIVE OCTOBRE 2023	\$795,86
TD WATERHOUSE CANADA INC	31Y8X05 - REMISE SEPTEMBRE 23	\$74,90
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	1816707265 - REMISE SEPTEMBRE	\$127,18
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISE AOÛT 2023 #2	\$64,76
GESTIM INC.	SERV. INSPECTION SEPTEMBRE 23	\$5 753,01
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	\$377,07
HYDRO-QUÉBEC	PAVILLON DES LOISIRS	\$475,77
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CENTRE COMMUNAUTAIRE	\$447,35
MINISTRE DES FINANCES	SERV. SQ 560501-106216	\$101 029,00
MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	QUOTE-PART SSI 3 DE 4	\$49 520,00
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR OCTOBRE 2023	\$7 260,28
RÉGIE INTERMUNICIPALE A.	QUOTE-PART EAU POTABLE OCTOBRE	\$17 330,00
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU AOÛT 2023	\$327,11
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU SEPTEMBRE 2023	\$119,57
SALAIRE DES ÉLUS	SEPTEMBRE	\$3686,56
SALAIRES DES EMPLOYÉS	ADMIN., VOIRIE ET PARC 2023	\$9185,5
		183 806,27

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) OFFRE DE SERVICE POUR LA CRÉATION D'UNE RÉGIE

CONSIDÉRANT que les municipalité d’Henryville et de Saint-Sébastien ont en commun le projet de construction d’une nouvelle usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que les deux municipalités désirent se faire accompagner dans l’élaboration d’une régie afin d’en déterminer les différentes étapes, les formules de partages entre elles, la projection des coûts et des quotes-parts;

EN CONSÉQUENCE,

2023-10-165 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l’unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité accepte de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour une étude d’opportunité dans la création d’une régie intermunicipale des eaux usées, pour un montant facturable à Saint-Sébastien de 12 900\$. **ADOPTÉ**

B) PROJET PARTICULIERS D’AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sébastien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE :

2023-10-166 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien approuve les dépenses d'un montant de 53 175,34\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

C) REMERCIEMENT À UNIFOR POUR LA COMMANDITE DE 300,00 \$ POUR LA FÊTE D'HALLOWEEN

Le conseil municipal remercie Unifor pour la commandite de 300,00\$ pour la fête d'Halloween.

D) DEMANDE D'ACHAT D'UN DEUXIÈME CHARRIOT POUR LE TRANSPORT DES TABLES – 450,00\$

2023-10-167 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'autoriser une dépense d'environ 450,00\$ pour l'achat d'un deuxième charriot pour le transport des tables du centre communautaire. **ADOPTÉ**

E) OFFRE D'ACHAT CONDITIONNELLE D'UN TERRAIN À HENRYVILLE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Henryville et de Saint-Sébastien exploitent conjointement une station d'épuration des eaux usées depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la station d'épuration est actuellement défectueuse et que sa réparation n'est pas envisageable;

CONSIDÉRANT que l'emplacement actuel de la station est une cause de nuisance pour le voisinage;

CONSIDÉRANT que les deux municipalités recherchent un nouvel emplacement pour l'implantation d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE :

2023-10-168 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE La municipalité de Saint-Sébastien, conjointement avec la municipalité d'Henryville autorise le dépôt d'une offre d'achat conditionnelle pour un terrain ou parcelle de terrain favorable à l'implantation de la nouvelle station d'épuration. **ADOPTÉ**

F) MANDAT À SMI PERFORMANCE POUR L'ANALYSE DES POSTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'offre de service pour un diagnostic organisationnel opérationnel au montant de 16 100,00\$;

CONSIDÉRANT que cette offre de service inclut l'audit de 4 postes de travail ciblés;

EN CONSÉQUENCE :

2023-10-169 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité mandate la firme SMI Performance pour l'audit de 4 postes ciblés au montant de 16 000,00\$. **ADOPTÉ**

6. LOISIRS ET CULTURE

A) DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSE DE 2000,00 \$ POUR L'ACTIVITÉ DE LA MAISON HANTÉ – 27 OCTOBRE 2023

2023-10-170 Il est proposé par Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité autorise un budget de 2000,00 \$ pour l'activité de la maison hanté du 27 octobre. **ADOPTÉ.**

B) DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSE DE 600,00 \$ POUR L'ACTIVITÉ DE BINGO – 17 NOVEMBRE 2023

2023-10-171 Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Emmanuelle

Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité autorise l'utilisation du budget de 600,00 \$ pour l'activité de Bingo du 17 novembre. **ADOPTÉ.**

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

9. ENVIRONNEMENT

A) AUTORISATION DE SIGNATURE PAR RENÉ DULUDE POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DÉLIVRÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT EN VERTU DE LA LOI SUR LES PESTICIDES ET SES RÈGLEMENTS

2023-10-172 Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

(Spécimen de signature _____)

QUE René Dulude soit autorisé au nom de la Municipalité de saint Sébastien à signer tout document pour l'obtention d'un permis délivré par le Ministre de l'Environnement en vertu de la Loi sur les pesticides et ses règlements.

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OCTROI DE CONTRAT À J.A BEAUDOIN POUR LE REPROFILAGE DU FOSSÉ DANS LE RANG SAINTE-MARIE – 42 049,40\$

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres sur invitation, portant le numéro 01-05250, et ce, pour des travaux de reprofilage d'un fossé dans le rang Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 2 octobre 2023, dans le cadre de l'appel d'offre sur invitation;

CONSIDÉRANT que 3 entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 10h00 le 2 octobre 2023, soit;

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
J.A Beaudoin Construction Limitée	42 049,40 \$
B. Frégeau et fils inc.	56 855,14 \$
André Méthé transport inc.	66 242,80 \$

CONSIDÉRANT qu'après une vérification des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

EN CONSÉQUENCE :

2023-10-173 Il est proposé par Jonathan Dufour-Bolduc, appuyé par Edith Lamoureux

et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise J,A. Beaudoin Construction Limitée, le plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de reprofilage de fossé dans le rang Sainte-Marie conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 42 049,40 \$ incluant les taxes;

B) OCTROI DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF EN CHANTIER POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE SUR LE RANG SAINTE-MARIE PAR FNX INNOV – 9730,00 \$

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux reçu par FNX INNOV au montant de 9730,00 \$;

CONSIDÉRANT le projet de réfection du pavage sur le rang Sainte-Marie nécessite de faire un contrôle de la qualité des matériaux;

2023-10-174 Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité octroi le contrat à FNX INNOV pour le contrôle de la qualité des matériaux pour une somme de 9730,00 \$. **ADOPTÉ.**

C) AJUSTEMENT DES QUANTITÉS DE MATÉRIAUX UTILISÉS POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE DANS LE RANG SAINTE-MARIE AFIN D'OPTIMISER LE MONTANT ALLOUÉ PAR LA SUBVENTION DE LA T.E.C.Q

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres SEAO, portant le numéro d'avis 2301179, et ce, pour des travaux de réfection du pavage sur le rang Sainte-Marie, le contrat a été octroyé au montant de 665 919,45 \$;

CONSIDÉRANT que le montant de la subvention de la T.E.C.Q s'élève à 800 060\$;

CONSIDÉRANT que la firme FNX-INNOV nous ont proposé d'augmenter les quantités unitaires et les quantités de travaux afin d'optimiser la qualité de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que la date limite des travaux, soit le 9 novembre 2023 reste inchangée;

EN CONSÉQUENCE :

2023-10-175 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Dufour-Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité accepte les travaux additionnels qui sont sommairement décrits comme suit :

- Ajout de 425 mètres carrés de réfection de fondation, incluant la géogrid;
- Retrait des travaux de correctifs ponctuels en EC-10;
- Ajustement des quantités de planage, de couche de base et de couche d'usure à 10 950 mètres carrés, afin de couvrir l'ensemble de la zone des travaux;
- Modification de l'épaisseur de la couche d'usure à 40 mm et ajustement du prix unitaire au prorata de l'épaisseur. **ADOPTÉ.**

D) OCTROI DE CONTRAT À FNX INNOV POUR L'ÉMISSION DE PLANS NORMALISÉ POUR LE REMPLACEMENT DE LA BOÎTE DE VANNE D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 133 – 1749,00 \$

CONSIDÉRANT qu'une boîte de vanne d'aqueduc est à changer sur la route 133;

CONSIDÉRANT que le MTQ exige que des plans normalisés leur soit envoyé avant l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel reçu par FNX INNOV pour l'émission de plan normalisé pour les travaux de changement de boîte de vanne d'aqueduc au montant de 1749,00\$;

2023-10-176 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité accepte l'offre de service professionnel de FNX INNOV pour l'émission de plan normalisé au cout de 1749,00 \$. **ADOPTÉ**

E) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN DU PICK-UP – 1000,00 \$

CONSIDÉRANT que les pneus avant et que deux cardans sont à changer sur le camion;

CONSIDÉRANT que l'antirouille est à faire;

2023-10-177 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Dufour-Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité autorise une dépense de 1000,00\$ pour faire la réparation et l'entretien du pick-up.

11. VARIA

A) ENTAVE À PRÉVOIR SUR LA ROUTE 277 – ÉNERGIR

12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-10-178 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20H17. **ADOPTÉ.**

Martin Thibert,
Maire

Laurie Verreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Thibert, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Thibert,
Maire